



Traité de la connoissance générale des grains & de la mouture par économie, contenant la maniere de moudre les grains pour en tirer une plus grande quantité de meilleure farine avec moins de déchet, le mécanisme & la construction de diverses sortes de moulins, &c. Précédé de principes sur la connoissance & l'achat des grains, leur conservation sur les greniers publics & particuliers, ceux de la Chine, &c. rédigé sur les mémoires des gens de l'art les plus instruits. Par Mr. Beguillet, Avocat de l'Etat de Bourgogne, de différentes Académies. A Paris, chez Pan-koucke, 1775, à Liege, chez Vasse.

CE siècle a produit des ouvrages plus agréables & d'un goût plus délicat, mais en matière économique il n'en a pas produit de plus utile que celui-ci, ni qui eut un rapport plus direct avec la subsistance des peuples, & avec les premiers intérêts de l'Etat. C'est dans le bled que se trouve le germe & la puissance des Empires par la population nombreuse qu'il encourage & qu'il entretient. Le traité de Mr. B. enseigne les moyens de faire un meilleur emploi des grains & d'empêcher une perte considérable dans le maniement de la denrée la plus nécessaire, arrosée de la sueur du cultivateur & devenue le fruit précieux de ses